



Compte Rendu Succinct Réunion « Horaires îlots » du 17 Novembre 09

24 Novembre 2009



Objet de la réunion :
Négociation sur la mise à jour du Titre 35 de la Convention Collective Carrefour « Employés bénéficiant de l'organisation des horaires îlots ».

RAPPEL DE L'HISTORIQUE CONCERNANT LA CREATION DES HORAIRES ILOTS :

- ☀ 1986 : le premier magasin (Euromarché) en horaires îlots à Brest ;
- ☀ 1998 : 6 magasins test en France
- ☀ 1999 : Signature de la nouvelle Convention Collective, incluant les horaires en îlots.
- ☀ 1999 à 2006 : 150 magasins sont déployés

LE PRINCIPE : un système d'horaires qui permet a chaque salarié d'organiser son temps de travail, tout en conciliant ses souhaits et l'activité du magasin.

LE BILAN APRES 10 ANS DE PRATIQUE :

Les Plus

- + système toujours apprécié par les assistantes de caisses
- + aucune volonté de revenir aux anciens horaires
- + respect de l'équilibre « vie privée – vie professionnelle »
- + autonomie

Les Moins

- actifs vieillissants et obsolètes (panneaux, pions...)
- non respect des modifications d'horaires
- manque de solidarité pour assurer l'équité
- dérive des règles sur certains magasins.

Les horaires îlots informatisés ont donc été créés afin de satisfaire nos assistantes en rendant encore plus large les choix possibles et l'équité des horaires. La présence des conseillères apporte plus de conseils aux assistantes de caisses.

TEMOIGNAGES : Ce que disent nos assistantes de caisses :

« Le travail sur ordinateur est enrichissant, pour certaines nous découvrons cet outil »

« Le système est satisfaisant, plus rapide, plus efficace. »

« On se positionne, on se concerte en même temps. c'est plus d'équité. »

« Les conseillères sont là pour nous aider et cela permet d'être plus efficace. »

« Le fait de travailler sur le plan de charge du magasin, ça laisse plus de choix. »

« Ne plus revenir à l'ancien système ».

Marie-Hélène Chavigny propose que l'on fasse un tour de table afin que chaque participant puisse intervenir et relater les points négatifs et positifs des horaires en îlots, tels qu'ils sont ressentis actuellement par les assistantes de caisse :

INTERVENTIONS DE LA DELEGATION FO :

Marie-José Carta (Denain) :

« En ce qui concerne les horaires coupés, ne pourrait-on pas dans le rappel des règles, comme pour la nocturne et la fermeture, notifier une coupure maximum par semaine ? Les assistantes se plaignent qu'il leur soit imposé, selon les besoins plus d'une coupure par semaine et de plus en plus souvent ».

Evangéline Jourdain (Saran) :

« Les modulations ne sont plus respectées, elles ne sont plus individuelles. On impose du plus ou du moins bien souvent à l'ensemble des assistantes et non au cas par cas ».

« dans certains magasins c'est le chef de caisse qui gère les horaires, car par manque d'effectif, les conseillères sont en caisse et ne peuvent aider les assistantes lors de la saisie des horaires. »

Viviane Vonkorad (Bercy 2) :

« Dans notre magasin de Bercy, comme dans d'autres magasins, les horaires coupés sont imposés le samedi et non pas les autres jours de la semaine ».

Au nom de Force Ouvrière, Michel Enguelz demande à la Direction de revoir 2 points principaux pour les horaires îlots :

1. Que les règles soient respectées ;
2. Que les effectifs soient suffisant pour combler les plans de charge et permettre aux conseillères d'aider les assistantes pour la saisie des horaires.

Marie-Hélène Chavigny propose une reprise de cet accord lors d'une prochaine réunion en janvier 2010, et précise qu'elle va se rapprocher de la Direction « Caisses » afin que les règles des horaires îlots soit mieux respectées.

Un rappel sera fait auprès des responsables des services Caisses de chaque magasin.

Rédactrice : Marie Josée Carta

Délégation Force Ouvrière :

***Michel Enguelz : Délégué National
Marie Josée Carta (Denain)
Evangéline Jourdain (Saran)
Viviane Vonkorad (Bercy 2)***



**Des délégués FO pour vous défendre
C'est chez Carrefour
Et c'est tous les jours**